

Nous, enseignants et personnels de vie scolaire grévistes, réunis à une vingtaine en assemblée générale le jeudi 17 janvier à Nanterre, non syndiqués, syndiqués à la CGT, à SUD, au snuipp-FSU, à la CNT, nous condamnons le décret réformant les rythmes scolaires, pris sans aucune consultation ni concertation des enseignants, professionnels de terrain.

Le mouvement s'amplifie dans les Hauts-de-Seine, au moins 150 collègues de 8 communes différentes étaient en grève le 17 janvier dernier et une autre AG se tenait à Gennevilliers réunissant une cinquantaine de grévistes.

Nous revendiquons l'abandon du décret de réforme des rythmes scolaires ainsi que de la loi d'orientation et de programmation de l'Ecole, récemment annoncée par le ministre, dont il découle. Ces réformes confirment et renforcent l'école du socle et multiplient les mesures visant à territorialiser l'école, à briser le cadre national. Avec cette loi, le gouvernement ne s'attaque absolument pas au cœur des difficultés rencontrées sur le terrain puisqu'il refuse d'opérer un rattrapage des milliers des postes d'enseignants supprimés, il ne revient pas sur le démantèlement des RASED.

Dans ces conditions, la réforme des rythmes scolaires n'améliorera en rien les conditions d'apprentissage des élèves. Elle n'allège que légèrement la durée de la journée de classe, mais en rajoute une demie, sans remettre en cause les programmes de 2008. Les questions des programmes et des rythmes ne peuvent pourtant pas être abordées séparément.

Elle renforcera les inégalités territoriales au profit des communes les plus favorisées.

Elle dégradera encore les conditions de travail des enseignants sur qui pèse déjà la pression de gérer un système au bord de la rupture.

Pour une meilleure réussite de tous, il faut donc replacer une réforme des rythmes scolaires au cœur d'une réflexion beaucoup plus large sur l'Ecole et ses objectifs.

Pour améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, nous exigeons aussi :

Le rattrapage des 80 000 suppressions de postes

La titularisation sans condition de tous les personnels précaires et l'arrêt du recrutement de précaires (PE contractuels recrutés cette année mais aussi AVS et EVS, les enseignants contractuels du secondaire etc.)

le remplacement de toutes les absences par des titulaires remplaçants avec une distinction des missions des ZIL et des Brigades.

le respect des missions des personnels : le jeu des chaises musicales pour combler les problèmes de remplacements doit cesser. Seul un recrutement conséquent peut résoudre ce problème.

la levée des sanctions contre les désobéisseurs au fichage des élèves et des enseignants, aux évaluations nationales,...

le rétablissement complet des RASED sans lesquels la difficulté scolaire ne peut être combattue ; pour cela, il faut créer massivement des places de départ en formation.

la diminution du nombre d'élèves par classe, condition indispensable à de réelles évolutions pédagogiques.

une vraie formation pour les enseignants, rémunérée pendant un an : enseigner est un métier qui s'apprend !

l'arrêt du fichage des élèves et des enseignants : il ne sert qu'à renforcer le caractère sélectif du système éducatif ; il est une véritable atteinte aux libertés individuelles.

le retrait de la mastérisation : elle ne répond pas aux besoins de formation ; en augmentant le niveau de recrutement au bac+5, elle renforce la sélection par l'argent dans le recrutement des enseignants ;

une école populaire et émancipatrice (sans socle commun ni programmes de 2008) : le socle commun ne propose qu'une vision utilitariste de l'éducation, réduite à répondre aux besoins du marché du travail, en formant non pas des individus critiques et libres penseurs, mais de la main d'oeuvre bon marché. Le socle commun (et les outils qui le mettent en pratique, tels que le Livret Personnel de Compétences ou les évaluations nationales) est le principal garant de la reproduction des inégalités sociales, car il instaure un niveau d'apprentissage a minima pour que tous et toutes puissent accéder à un travail basement qualifié et rémunéré, mais permet aux plus favorisés d'accéder aux études supérieures.

l'abrogation du jour de carence et la revalorisation des salaires, à un moment où le métier d'enseignant connaît une grave crise d'attractivité : dans de nombreux concours, le nombre insuffisant de candidats ne permet pas de pourvoir tous les postes.

Une réforme des rythmes scolaires ne peut être envisagée sans réfléchir à une réelle refondation de l'école et à ses objectifs.

C'est pourquoi nous nous opposons à ce décret, et appelons à saisir les prochaines dates de grève, de RIS, d'AG et de rassemblement pour amplifier la mobilisation :

Le mardi 22 janvier 2013 : grève de nos collègues de Paris contre le décret réformant la semaine scolaire (avec le soutien des syndicats CGT, SUD, CNT, UNSA, snudi-FO, snuipp-FSU) à laquelle se joint le 92. L'assemblée générale parisienne aura lieu à 9 h 30 à la bourse du travail de Paris, rue du Château d'eau, pour coordonner le mouvement.

Le mercredi 23 janvier 2013 : jour de la présentation au conseil des ministres de la loi de refondation de l'école, manifestation régionale à Paris. Elle ira de Luxembourg au ministère ; rendez-vous à 14h RER Luxembourg, appel intersyndical régional pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant(e)s et permettre la réussite de tous les élèves !

Le samedi 26 janvier 2013 : Réunion d'Information Syndicale de 9h à 12h à l'école Voltaire (33, 35 rue Voltaire) à Nanterre organisée par SUD éducation 92 et la CGT éduc'action 92.

Le jeudi 31 janvier 2013 : grève de la fonction publique à l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires. Parce que la programmation budgétaire dans l'éducation est très en-deçà des besoins, que les politiques éducatives s'inscrivent dans la continuité avec celles de ces dernières années, et que les conditions de vie et de travail des personnels continuent de se dégrader, l'AG des grévistes tenue ce jour appelle à participer massivement à cette grève et aux AG de grève qui se tiendront dans les villes pour décider de la suite du mouvement. Une AG de grévistes (dont le lieu est à préciser), intersyndicale et interprofessionnelle, se tiendra notamment à Nanterre.

Le samedi 9 février 2013 : Réunion d'Information Syndicale de 9h à 12h dans le réfectoire de l'école Ambroise Paré à Colombes organisée par SUD éducation 92 et la CGT éduc'action 92.

L'assemblée générale appelle enfin à la construction d'une grève nationale reproductible pour obtenir le retrait du décret, et à s'emparer pour cela de toutes les initiatives de mobilisation, locales ou nationales.

L'Assemblée Générale de Nanterre des personnels enseignants grévistes avec le soutien des syndicats

CGT Educ'Action 92 et SUD Education 92.